/as
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----

DECRET Nº74-99 du 11 avril 1974

portant nomination de Mr TOMANCE Pascal, Commissaire de Police, en qualité de Contrôleur Général de la Police.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972;

- VU la loi Nº64-34 du 12 décembre 1954, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Hinistres étant obligatoirement entendu;
- VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents;
- VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la lrésidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complèté;
- VU le décret Nº73-376 du 26 décembre 1973, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité; Le Conseil des Ministres entendu,

## DECRETE:

ARTICLE 1er . Mr TCHIAKPE Pascal, Commissaire de Police, est nommé Contrôleur Géneral de la Police.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

THE LAND CONTRACT OF THE PARTY OF THE PARTY

Fait à COTONOU, le 11 avril 1974

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lioutenant Colonel Hathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

Capitaine Michel AIKPE

With the Contract of

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Capitaine Janvier ASSOCA

Ampliations: PR 8 CS 6 MIS 6 DGSN 6 ministères 10 OTR 4 SGG 4 IAA 1 DCCT-IGF-CNI-DB-CF-DC-Solde-Gde Chanc. 9 Trésor 4 DGI 4 DGP-DGAJL 4 INSAE 2 DGAI 2 Intéressé 1 Cab. Hil. 1 JORD 1.